

## **Soixante-quatorzième session du Comité régional de l’OMS pour le Pacifique occidental, 16–20 octobre 2023**

### **WPR/RC74/8 – Point 14. Personnels de santé**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, chères et chers collègues,

Le Conseil International des Infirmières (CII) se félicite de l’élaboration du projet de Cadre régional pour constituer les personnels de santé du Pacifique occidental de demain.

Les vulnérabilités actuelles de notre système de santé dues à un sous-investissement chronique sont préoccupantes, de même que les lacunes évidentes dans la répartition, le nombre et la qualité des agents de santé. Nous ne parviendrons pas à la couverture sanitaire universelle sans résoudre ces problèmes. Le CII soutient fermement l’appel à des investissements stratégiques dans le personnel de santé. Il considère que ces dépenses doivent être envisagées comme des investissements et non comme des coûts.

Ainsi que nous l’exposons dans notre rapport intitulé *Se relever pour reconstruire – Investir dans les personnels infirmiers pour des systèmes de santé efficaces*, des preuves de plus en plus nombreuses attestent des obstacles très graves auxquels le personnel infirmier se heurte. Les effets néfastes du stress et de l’épuisement professionnel font des ravages. Les mauvaises conditions de travail, la violence au travail et les niveaux d’effectifs dangereusement bas sont devenus flagrants et nécessitent une réaction immédiate. Sans un investissement substantiel dans des infirmières bien formées, le redressement et la reconstruction du système de santé seront difficiles à réaliser.

Dans sa *Charte pour le changement*, le CII présente dix mesures politiques impératives que les gouvernements et les employeurs doivent prendre. Ces mesures sont essentielles pour construire des systèmes de santé robustes, abordables, accessibles et réactifs, au sein desquels le rôle indispensable joué par les infirmières pour la santé de nos nations sera reconnu.

Le CII approuve le Cadre régional et met l'accent sur d'autres actions à mener, en particulier :

1. Appliquer les recommandations formulées dans le rapport *Se relever pour reconstruire* et dans la Charte pour le changement du CII (2023) qui sont axées sur la protection des infirmières, le renforcement des systèmes de santé et la garantie d'une reprise résiliente.
2. Appliquer et faire rapport sur les recommandations exposées dans les Orientations stratégiques mondiales de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux 2021-2025, et soutenir la préparation du deuxième rapport de l'OMS sur la situation du personnel infirmier dans le monde.
3. Tirer parti des ressources et des connaissances du CII. Nous nous sommes engagés à faire progresser les soins infirmiers au niveau mondial, et les rapports que nous avons publiés récemment offrent à cet égard des informations précieuses.
4. Créer un poste d'infirmière-administratrice en chef au sein du WPRO de l'OMS et des postes d'infirmières en chef au niveau gouvernemental dans chaque pays du Pacifique occidental, afin de pouvoir disposer d'un leadership infirmier dédié au niveau national.

Le CII exhorte toutes les parties prenantes présentes à reconnaître la valeur indéniable du personnel infirmier et à mener les transformations indispensables pour assurer la santé et le bien-être des populations du monde entier.

Je vous remercie.

## Liens

- CII 2023, *Se relever pour reconstruire – Investir dans les personnels infirmiers pour des systèmes de santé efficaces* – [https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-09/ICN\\_Recover-to-Rebuild\\_report\\_FR.pdf](https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-09/ICN_Recover-to-Rebuild_report_FR.pdf)
- CII 2023, Charte pour le changement – [https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-05/IND\\_2023\\_Charter\\_FR.pdf](https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-05/IND_2023_Charter_FR.pdf)